

Séance publique du 15 novembre 2004

Délibération n° 2004-2253

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Parc de Gerland - Aménagement de la deuxième tranche - Marché de travaux - Autorisation de signer les marchés de travaux**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 octobre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2004-1926 en date du 14 juin 2004, le conseil de Communauté a autorisé le lancement de l'appel d'offres européen ouvert pour l'attribution des marchés de travaux en lots séparés pour le projet d'aménagement de la deuxième tranche du parc de Gerland à Lyon 7° arrondissement.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, après examen des offres sur la base des critères énoncés dans le règlement de consultation, la commission permanente d'appel d'offres qui s'est réunie le 15 octobre 2004 a classé premières les offres des entreprises suivantes et pour chaque lot :

Lot	Intitulé du lot	Entreprise	Montant	
			en € HT	en € TTC
1	terrassement, voirie, démolition, assainissement	Perrier	598 290,47	715 555,40
2	plantations	CGEV GTEV Jacquard	639 399,62	764 721,95
3	génie civil, maçonnerie	Maïa Sonnier	134 246,74	160 559,10
4	serrurerie	RDLR	211 086,50	252 459,45
5	éclairage	Saem	211 749,00	253 251,80
6	arrosage	Deal	133 005,50	159 074,58
7	meublé, jeux d'enfants	divers Cité et laquet	489 418,00	585 343,93
8	asphalte	Les asphaltés réunis	142 734,00	170 709,86

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 53, 60 à 64 et 74 du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 2004-1926 en date du 14 juin 2004 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres du 15 octobre 2004 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés de travaux pour l'aménagement de la deuxième tranche du parc de Gerland à Lyon 7° arrondissement avec les entreprises :

Lot	Intitulé du lot	Entreprise	Montant	
			en € HT	en € TTC
1	terrassement, voirie, démolition, assainissement	Perrier	598 290,47	715 555,40
2	plantations	CGEV GTEV Jacquard	639 399,62	764 721,95
3	génie civil, maçonnerie	Maïa Sonnier	134 246,74	160 559,10
4	serrurerie	RDLR	211 086,50	252 459,45
5	éclairage	Saem	211 749,00	253 251,80
6	arrosage	Deal	133 005,50	159 074,58
7	meublier, jeux d'enfants	divers Cité et laquet	489 418,00	585 343,93
8	asphalte	Les asphaltteurs réunis	142 734,00	170 709,86

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme individualisée les 18 mars 2002 et 14 juin 2004 relative à l'opération n° 0800 - parc de Gerland : deuxième tranche, pour un montant total de 4 630 000 €.

3° - Les sommes à payer seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2004 et suivants - compte 231 510 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,